

Centre de droit public
Centre de droit notarial

Le droit de préemption légal en droit public

Mardi 20 janvier 2026
08h45 – 16h00

Université de Lausanne
Bâtiment IDHEAP, Aula 001

En présentiel et en distanciel

Organisation

Professeurs Thierry Largey, José-Miguel Rubido, Denis Piotet et Etienne Poltier,
Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique de l'Université
de Lausanne

Unil.



Inscription en ligne
unil.ch/droitpublic

Le droit de préemption légal en droit public

Mardi 20 janvier 2026

08h45 – 16h00

Université de Lausanne
Bâtiment IDHEAP, Aula (001)
et en distanciel

Objectif

L'Université de Lausanne (par le Centre de droit public et le Centre de droit privé de la Faculté de droit, des sciences criminelles et d'administration publique) a le plaisir d'accueillir un colloque consacré au droit de préemption en matière immobilière.

Les collectivités publiques sont fréquemment confrontées, lors de la mise en œuvre de leurs tâches publiques, à des obstacles résultant du foncier. Pour y faire face, elles disposent de divers instruments, dont l'expropriation formelle. Une alternative consiste à introduire dans la loi un autre instrument, inspiré du droit privé: le droit de préemption.

Cet instrument est largement codifié en droit privé – il faut par exemple un cas préemption, autrement dit une forme d'aliénation de l'immeuble visé –, mais le droit public (peut) s'en écarte(r) dans une plus ou moins large mesure. C'est ainsi que le regard des privatistes sur ces divergences entre droit public et droit privé, offert durant cette journée, pourra être utile.

Le droit de préemption doit être utilisé par les collectivités publiques aux fins de réaliser/faciliter des tâches publiques: aménagement du territoire au sens large, spécifiquement aussi dans le domaine du logement d'utilité publique. Ainsi, une fois l'immeuble acquis, la collectivité publique doit réaliser la tâche projetée; elle peut le faire elle-même et, si la loi le prévoit, elle peut aussi en confier l'exécution à des tiers.

Le colloque débutera par divers exposés généraux; elle se poursuivra par des présentations portant sur les expériences pratiques cantonales autour de cet instrument.

Public

Ce colloque s'adresse aux juristes, avocates et avocats, notaires, fonctionnaires, membres d'autorités politiques et judiciaires, actrices et acteurs économiques et institutionnels.

Participation

Ce colloque sera proposé en mode hybride. Il est ainsi possible de s'inscrire pour assister à celui-ci en distanciel ou en présentiel.

En cas de participation en présentiel, il est possible de s'inscrire pour le repas de midi, lequel est prévu à la cafétéria du bâtiment Géopolis de l'UNIL.

Unil.



Inscription en ligne

unil.ch/droitpublic

Le droit de préemption légal en droit public

Mardi 20 janvier 2026

08h45 – 16h00

Université de Lausanne
Bâtiment IDHEAP, Aula (001)
et en distanciel

Programme

8h45	Accueil des participant·e·s
9h00	Le droit de préemption légal des collectivités publiques Thierry Largey, prof., FDCA, Université de Lausanne
9h30	Les cas de préemption: entre droit public et droit privé, questions choisies José-Miguel Rubido, prof., FDCA, Université de Lausanne
10h15	Pause
10h30	L'exercice du droit de préemption Denis Piotet, prof. hon., FDCA, Université de Lausanne
11h15	Le droit de préemption de droit public dans le canton de Neuchâtel. Pour qui, pour quoi, pourquoi pas? Valérie Défago, prof., Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel Josua Robert-Nicoud, assistant, Faculté de droit de l'Université de Neuchâtel
12h00	Pause de midi
13h30	Après l'exercice du droit de préemption Etienne Poltier, prof. hon., FDCA, Université de Lausanne
14h15	Le droit de préemption légal dans le Canton de Genève François Bellanger, prof., Faculté de droit de l'Université de Genève
15h00	Pause
15h15	Exercice et mise en œuvre du droit de préemption LPPPL-VD Maxime Flattet, avocat, chargé de cours à l'Université de Fribourg
16h00	Clôture du colloque



Le droit de préemption légal en droit public

Mardi 20 janvier 2026
08h45 – 16h00

Université de Lausanne
Bâtiment IDHEAP, Aula (001)
et en distanciel

Renseignements pratiques et inscription

Contact

Centre de droit public
Secrétariat
Tél. +41 21 692 28 10 | Courriel: droitpublic@unil.ch

Délai d'inscription

Jeudi 15 janvier 2026

Finance d'inscription

Tarif normal

CHF 350.- avec repas (bon pour un repas au bâtiment Géopolis)
CHF 320.- sans le repas ou en distanciel

Tarif assistant·e universitaire/docteurant·e

CHF 130.- avec repas (bon pour un repas au bâtiment Géopolis)
CHF 100.- sans le repas ou en distanciel

La finance d'inscription comprend également l'ouvrage réunissant les actes du colloque.

Frais d'annulation

Les annulations doivent nous parvenir d'ici le 15 janvier 2026. Passé ce délai, la finance d'inscription ne sera pas remboursée.

Places de parking

Cliquez ici ou scannez le QR code



Plan

Cliquez ici ou scannez le QR code



Accès

Le nombre de places de parking disponibles étant fort restreint, l'utilisation des transports publics est encouragée.

Unil.



Inscription en ligne



unil.ch/droitpublic